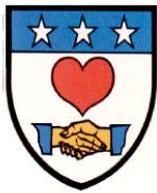


# CONSEIL COMMUNAL



Monts-de-Corsier, le 18 mars 2024

CORSIER-SUR-VEVEY

## Procès-verbal no 3 / 2023-2024

### Séance du lundi 18 mars 2024

Le Conseil communal est convoqué le 18 mars 2024 à 20h00 à la Grande salle.

Présidence : M. François Rittmeyer, Président du Conseil communal

Scrutatrice : Mme Khouri Dagher Laïla

Scrutateur : M. Bigler Benjamin

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Sylvia Rossier

Sont présent-e-s : 44 Conseillères et Conseillers communaux (sur 59)

Excusé-e-s (15) : Mmes Monica Engheben, Jocelyne Henri-Baudois, Enrica Valentino  
MM. Florian Amstutz, Damien Bourgeois, Xavier Fonjallaz, Nicolas Luyet,  
Claudio Monti, Yvo Piazza, Marceau Rapsode, Tiago Ribeiro, Quentin Shär,  
Urs Schluechter, Florian Volet, Mike Volet

Il est 20h00 lorsque **M. François Rittmeyer**, Président, ouvre la séance.

#### **M. le Président**

Bonsoir à toutes et tous,

Je vous souhaite la bienvenue à notre première séance de l'année 2024.

Je salue cordialement l'ensemble des conseillères et conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. Hertzisen répondant police de proximité, l'éventuel public et la presse si elle est présente.

Madame Nena Simic, notre huissière, a démissionné pour des raisons professionnelles.

La Municipalité a cherché une ou un remplaçant et a confié ce poste à Madame Sylvia Rossier de Corsier.

*Applaudissements de l'assemblée.*

Je souhaite la bienvenue à Madame Rossier et j'espère qu'elle trouvera pleine satisfaction dans l'accomplissement de ses tâches et dans l'écoute de vos interventions et votes.

#### **1. Appel**

Avec 44 conseillères et conseillers présents à l'appel, le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.



### M. le Président

Avant d'aborder le point 2), Adoption de l'ordre du jour, j'ai le plaisir d'accueillir Monsieur Vincent Dellisperger à qui le bureau a demandé de se présenter et de nous parler de son poste au sein de l'administration communale, de ses objectifs, de ses réalisations et de ses projets.

Tout d'abord, je passe la parole à Monsieur Debétaz pour le côté bâtiment ou à Monsieur Liniger pour le côté développement durable ?

### M. Pierre-André Debétaz, Municipal

Nous avons le plaisir d'avoir un nouveau chef de service des bâtiments et du développement durable qui a commencé début janvier 2023. La Municipalité est satisfaite des services de M. Dellisperger, il s'agit d'une belle expérience.

*Il passe la parole à M. Dellisperger pour qu'il puisse se présenter aux conseillers.*

### M. Vincent Dellisperger, Chef de service

Je suis responsable du service des bâtiments et du développement durable, avec mon adjoint Yvan Schmid, que je remercie pour sa collaboration. M. Schmid est en charge du volet exploitation et moi je m'occupe de tout ce qui est lié aux ressources humaines, à l'organisation du service, avec une collaboration pour ce qui a trait à l'entretien des bâtiments. Je me charge aussi de mettre en place petit à petit un état des lieux des différents bâtiments et des nécessités de rénovations pour planifier les investissements des années futures.

Concernant les différents projets en cours, sur les grands projets, j'ai le rôle du représentant de maître d'ouvrage pour accompagner les mandataires et architectes, comme par exemple pour la rénovation de la pinte du Châtelard, ou de l'immeuble de la rue du Château 3bis pour autant que vous acceptiez le préavis aujourd'hui mais également pour la rénovation du bâtiment de la rue Centrale 3. Pour des projets de plus petite envergure, je m'occupe de l'ensemble de ces projets de A à Z, avec le rôle « d'architecte », d'ingénieur et de direction des travaux.

Je suis très content d'avoir été engagé à ce poste depuis une année car la collaboration est bonne avec les différents intervenants et cela me permet de développer le potentiel que j'ai accumulé au cours de ma vie professionnelle

J'ai 51 ans, deux enfants, j'habite sur les hauts de Blonay. J'ai vécu plusieurs années au Mexique en travaillant sur des projets de coopération liés à l'écologie.

Ma formation a débuté par un CFC de mécanicien-électricien, puis une école d'ingénieur à Yverdon, section génie thermique et systèmes énergétiques, j'ai également suivi un postgrade à l'EPFL en management environnemental

J'ai eu l'occasion de travailler pendant de nombreuses années sur des projets divers et variées dans les domaines liés à l'efficience énergétique, la physique des bâtiments, les installations techniques de chauffage, ventilation, climatisation, l'optimisation d'installations techniques ainsi que des mandats d'audit, d'expertise et de concept.

J'ai une sensibilité particulière pour tout ce qui concerne l'énergie et l'écologie, domaines dans lesquels j'exerce depuis un certain nombre d'années et j'ai à cœur de pouvoir apporter mes compétences et mon expérience pour le développement des différents projets de la commune.

*Applaudissements de l'assemblée.*

M. le Président remercie M. Dellisperger pour sa présentation et lui souhaite bonne chance dans l'accomplissement de ses tâches.



## 2. Adoption de l'ordre du jour

**M. le Président** indique que le bureau n'a pas de modification de l'ordre du jour à proposer.

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023
4. Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)
5. Élection d'un membre à la commission ASICC
6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives
7. Retours des représentant.e.s siégeant dans les commissions intercommunales (CIEHL, Recours impôts, SIGE, ASR, ASICC, Fonds culturel Riviera et Fondation Doret)
8. Communications de la Municipalité
9. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité
10. **Préavis n° 01/2024** : Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'une structure communale dans l'immeuble de la rue du Château 3 bis
11. **Préavis n° 02/2024** : Demande de crédit pour l'aménagement d'arrêts de bus PMR compatibles au centre du village (Place du Temple)
12. **Préavis n° 03/2024** : Achat de l'immeuble no ECA 605 sis à la rue du Collège 5, parcelle no 282, à Corsier-sur-Vevey.
13. Motions, postulats et projets rédigés
14. Interpellations
15. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

### M. le Président

Nous pouvons passer au vote. Celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption de l'ordre du jour le font savoir par un lever de main ?

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

**M. le Président** informe que Mme Maurine Volet a demandé quelques petites modifications sur son intervention. Il demande s'il y a des remarques sur le PV.

**Mme Marouska Soltermann (C)** Pour le PV en page 7 concernant la présentation de Mme Maurine Volet, il s'agit de Suisse Bouge et pas Suisse Boule. Je remercie Mme la secrétaire pour son travail, mais je profite d'avoir la parole pour demander à mes collègues s'ils apprécient de lire un PV de 37 à 38 pages ?

**M. le Président** remercie Mme Soltermann et précise que cela fait partie des petites demandes de modifications transmises par Mme Volet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Le procès-verbal est accepté à la majorité (1 abstention).**

### M. le Président

Je remercie Madame Céline Morier pour son excellent travail. Je vous rappelle que, dans la mesure du possible, vos interventions sont les bienvenues par écrit et transmises, suite à la séance, à Madame Morier.



#### 4. Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

**M. le Président** Le groupe des Vert.e.s est toujours à la recherche d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller en remplacement de Madame Reynes. Il n'y aura pas d'assermentation pour cette séance.

#### 5. Élection d'un membre à la commission ASICC

**M. le Président** Le groupe de la Concorde est toujours en recherche d'une ou d'un membre du conseil de l'ASICC en remplacement de Madame Isabelle Mougneau. Il n'y aura pas d'élection pour cette séance.

#### 6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

##### Deux correspondances :

- 1) Nous avons reçu une demande de Mme Liliana Rebelo Da Silva, étudiante en soins communautaires. Elle était à la recherche de politiciennes ou politiciens disposés à répondre à quelques questions. Votre Président s'est exécuté.
- 2) L'association Promove Riviera-Lavaux a invité votre Président à son petit-déjeuner du 7 mars 2024. J'ai cette fois décliné l'invitation et me suis excusé.

##### Cinq communications :

- 1) Lors de l'étude du budget, et cela devrait aussi être le cas pour l'étude des comptes, afin de gagner du temps, je vous ai demandé de vous exprimer depuis votre place à l'aide d'un micro mobile. Cela pose de gros problèmes au niveau de l'enregistrement pour notre secrétaire. Ainsi, je vous remercie de toujours venir au pupitre pour toute intervention.
- 2) L'inspection annuelle de notre commune par Monsieur Fabrice Neyroud, préfet du district, a eu lieu le 22 janvier dernier. Votre Président a ouvert les feux. Les classements des procès-verbaux, des décisions du Conseil et les documents des votations / élections lui ont été présentés. Un bon échange a ensuite eu lieu. Votre Conseil a passé son inspection.
- 3) En date du 26 février, le bureau et les chefs de groupes se sont réunis, comme à l'habitude en début d'année, pour faire le point sur le fonctionnement de notre Conseil et sur celui de notre Commune.  
Il a été décidé de demander à la Municipalité :
  - a) que le Municipal en charge effectue le retour des commissions intercommunales.
  - b) que la Municipalité prévoie une salle pour notre Conseil communal, une salle polyvalente, dans le nouveau collège.
  - c) afin d'améliorer l'écoute dans cette salle, que la Municipalité investisse dans des haut-parleurs placés au fond de la salle.

En outre, et afin de connaître constamment le nombre de membres du Conseil présents, il est demandé que chacun et chacune, arrivant en retard ou partant avant la fin de la séance s'annonce auprès des scrutateurs.

Il a aussi été débattu de savoir qui décide de la création d'une commission ad-hoc et de l'opportunité de grouper les envois de présentations des groupes pour les prochaines élections communales.

- 4) Toujours afin d'améliorer l'écoute dans cette salle, il est important de porter le micro tout près de la bouche et de parler lentement.



N'hésitez pas à le poser sur le menton et à signaler si les paroles ne sont pas audibles.

- 5) Au vu du fort taux de participation, votre bureau, au complet, a participé au dépouillement des votations du 3 mars dernier. Tout s'est bien passé. Nous avons fini avant midi, grâce à la célérité des participants, mais aussi grâce au scanner et au logiciel que le bureau avait décidé d'acquérir il y a un peu plus d'une année.
- 6) Concernant les titres des préavis : Ils ont quelque peu variés dans le temps. Ce sont ceux des préavis qui font fois. Dans celui du no 03/2024, c'est bien le numéro 605 qui est juste, et non pas 606.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les communications du bureau. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**7. Retours des représentant.e.s siégeant dans les commissions intercommunales (CIEHL, Recours impôts, SIGE, ASR, ASICC, Fonds culturel Riviera et Fondation Doret)**

**Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)**

**Mme Arianne Rouge, Syndique**

La commission chargée d'étudier le budget de la CIEHL se réunira prochainement et aura l'occasion de rendre le rapport lié à cette association.

**Commission de recours en matière d'impôts communaux**

Pas de prise de parole.

**Service intercommunal de gestion des eaux (SIGE)**

**M. François Morier-Genoud (VG)**

Je trouvais important de vous transmettre que, lors de la dernière séance du SIGE, il a été annoncé que les abattoirs allaient probablement disparaître, le SIGE ne va pas continuer à les gérer. Cette information impacte principalement les paysans qui vont se retrouver sans abattoir, à moins qu'une organisation ne se mette en place pour les gérer.

**Association Sécurité Riviera (ASR)**

**M. Jacques Keller (C)**

L'ASR a créé une commission consultative pour le projet « création de la maison de la sécurité » et j'en fais partie.

Comme le projet prévu est d'environ 30 millions et pourra impacter le budget de notre commune, je souhaite aborder quelques éléments clés de ce projet :

Lancé en 2017, son but est de regrouper la majorité des services, actuellement situés sur plus de 30 emplacements, sur un seul site, afin de correspondre aux exigences d'aujourd'hui.

Un site est en cours d'analyse : la Saussaz à Montreux/Chailly et une décision sera prise avec les 9 communes dans environ 2 à 3 ans

Les questions clés qui restent ouvertes à ce jour sont :

- les oppositions de la part de différentes ONG.
- les réticences de la part de la commune de Montreux

La première estimation est de CHF 50 millions, le financement recherché, afin de diminuer la charge des communes de la Riviera, sera un mélange d'investisseurs privés (fonds de pension) et publiques (les 9 communes).

**M. François Morier-Genoud (VG)**

Nous avons entendu parler dans la presse que la commune de Blonay – Saint-Légier allait démissionner de l'ASR. Quel serait l'impact sur l'ASR ?



**M. Christian Kaelin, Municipal**

Une motion a été déposé dans la commune de Blonay – Saint-Légier, elle envisage de se retirer de l'ASR. Les conséquences n'ont pas encore été prévues par l'ASR, bien évidemment cela engendrera une augmentation des coûts globaux, si les membres de l'organisation diminuent. Pour l'instant rien n'est fait, nous vous informerons d'ici la fin de l'année sur la position de la commune de Blonay – Saint-Légier et les conséquences que cela aura sur l'organisation de l'ASR. Je reste à disposition pour répondre aux questions le cas échéant.

**Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)**

Pas de prise de parole.

**Commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera**

Pas de prise de parole.

**Conseil Fondation Doret**

Pas de prise de parole.

**8. Communications de la Municipalité**

**8.1) Reçues par messagerie avant la séance :**

**Administration générale, Aménagement du territoire et Police des constructions – Arianne Rouge**

**Visite préfectorale annuelle** : la visite de Monsieur Fabrice Neyroud, Préfet, a eu lieu le lundi 22 janvier 2024. Celle-ci s'est bien déroulée et le Préfet a pu attester de la bonne gestion de la commune pour l'exercice 2023.

**Projet d'antenne 5 G au sentier de la Condémine** : en date du 30 janvier 2024, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu un arrêt confirmant le refus de délivrance du permis de construire une nouvelle installation de communication mobile adaptée aux technologies 3G-4G-5G sur la parcelle no 2316 au sentier de la Condémine 20. Le recourant a indiqué à la Municipalité qu'il n'allait pas contester la décision rendue par la CDAP.

**Eboulement au lieu-dit « Champ de Ban »** : un important éboulement a eu lieu le vendredi 2 février 2024 dans la matinée, au lieu-dit Champ de Ban à Corsier-sur-Vevey. Un tronçon de la route de Fenil est toujours fermé (jusqu'au mois d'avril), le temps que la sécurisation en amont soit réalisée.

**Procédure simplifiée pour l'installation de pompes à chaleur** : la révision des règlements pour l'installation de pompes à chaleur air/air ou air/eau sur le territoire cantonal, suspendue à la suite d'un recours, a été validée par la Cour constitutionnelle (CCST). Ainsi, dans la majorité des cas, installer un tel système de chauffage n'est plus soumis à un permis de construire. Une annonce à la commune est néanmoins nécessaire, ce qui permet de faciliter et d'accélérer le remplacement des chauffages à énergie fossile. Les informations complètes sont sur le site du BTI.

**PACOM** : à ce jour, la Municipalité n'a pas eu de retour après plus de 9 mois d'attente. Pour rappel le délai prévu était de 3 mois.

**Huissière du Conseil communal** : Mme Nena Simic ayant donné sa démission du poste d'huissière du Conseil communal pour raison professionnelle, nous vous informons que la candidature de Mme Sylvia Rossier, domiciliée à la rue de Jaman 4, a été acceptée dernièrement par la Municipalité. Nous adressons nos remerciements à Mme Simic pour l'excellent travail accompli depuis son engagement en 2022, et souhaitons beaucoup de plaisir à Mme Rossier dans l'exercice de sa nouvelle fonction.



## ***Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme et Cultes – Bernard Schär***

**Musée Chaplin's World** : nous vous rappelons que la commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens des billets d'entrée au Musée Chaplin's World à un tarif avantageux (jusqu'à 5 billets par année par habitant). Le prix concurrentiel dès cette année est de CHF 20.00 le billet.

**Fête des voisins** : la date retenue pour l'organisation de la Fête des voisins annuelle est le vendredi 31 mai 2024. Des tables et bancs peuvent être mis gratuitement à disposition de la population, dans la limite des stocks disponibles. Les inscriptions et demandes doivent être adressées à Mme Maurine Volet, coordinatrice.

### **Sociétés locales :**

- le Collectif Demain-à-Corsier organise un vide-dressing le dimanche 17 mars 2024, de 10h00 à 17h00 à la Grande salle ;
- la société de Développement organise la traditionnelle Course aux œufs le jeudi 28 mars 2024, dès 14h00, dans le jardin de la Cure (entrée par la Place du Temple).

**Promove** : la Promove annonce le lancement de la 4ème édition des Mérites de l'Économie Riviera-Lavaux destinés à l'ensemble des entreprises de la région Riviera-Lavaux. Ils ont pour but de récompenser et mettre en lumière ceux qui, par leurs initiatives, leur énergie et leur engagement contribuent au dynamisme économique et au rayonnement de la région. Les entreprises situées sur ce territoire sont invitées à présenter leur dossier de candidature. Plus d'informations sur le site [www.lesmerites.ch](http://www.lesmerites.ch).

## ***Bâtiments et Transports – Pierre-André Debétaz***

**Pinte du Châtelard** : les travaux de rénovation du bâtiment de la Pinte du Châtelard avancent selon le planning. On peut globalement se féliciter de l'avancement dans ce chantier rendu difficile notamment par la vétusté et l'exiguïté de la bâtie et par les surprises liées à la rénovation d'un bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le futur café-restaurant prend peu à peu forme, la toiture est en phase de finition, le chantier est maintenant dans sa phase d'exécution des réseaux techniques et prochainement les premiers aménagements intérieurs prendront place. Une opposition a été déposée lors de la procédure d'enquête publique complémentaire qui s'est terminée en janvier 2024. Une séance sera organisée prochainement par le BTI afin de trouver une solution avec l'opposant.

**WC publics de la route de l'Esplanade (édicule Place du Temple)** : la rénovation de l'édicule de la Place du Temple a débuté mi-janvier par le désamiantage des anciens WC. Les travaux de génie-civil et de maçonnerie ont suivi et ont été plus conséquents que prévus notamment pour le raccordement au réseau d'eaux usées. Le chantier avance et sera terminé, sauf imprévu, pour mi-avril 2024.

**Immeuble de la Rue Centrale 3** : la rénovation de cet immeuble se trouvant en zone ISOS, classé en note 3 au recensement architectural, présente de nombreux défis techniques pour les architectes et les ingénieurs en charge de cette phase de projet. En effet, il s'agit d'une rénovation conséquente : un assainissement global de l'enveloppe thermique, la mise en conformité incendie, électrique et des garde-corps, etc., la remise à niveau des techniques et des réseaux, la transformation partielle des volumes et la rénovation complète de l'appartement des combles ainsi que de tous les sanitaires des appartements, y compris ceux qui sont occupés. Le projet avance, les offres seront rentrées début avril afin de pouvoir préparer et présenter un préavis de construction à la séance du Conseil communal du mois de juin 2024. Le dossier d'enquête est en cours d'élaboration et sera déposé dans le courant du mois de mars.



## Développement durable et domaines – Hervé Liniger

**Bornes de recharges électriques** : vous trouvez ci-après, un rapport suite à l'installation des trois bornes de recharge électriques à la rue du Collège.

Montant total des travaux (en CHF TTC) :

CFC 211 / Maçonnerie et génie civil	8 889,55	26%
CFC 230 / Electricité	21 416,85	62%
CFC 469 / Signalisation et marquage	4 217,19	12%
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>34 523,59</b>	<b>100%</b>
Subvention Etat de Vaud	-9 000,00	
<b>TOTAL NET</b>	<b>25 523,59</b>	

### Retour sur investissement

Le retour sur investissement ainsi que les bénéfices pour la commune sont dépendants de nombreux paramètres, dont voici les plus influents à savoir : le taux d'utilisation de ces bornes, le profil des utilisateurs (tarifs de vente de l'énergie) et la part de courant électrique photovoltaïque locale (pavillons scolaires) les alimentant. En faisant certaines hypothèses et avec un taux d'utilisation moyen des bornes de 10% (2,4 heures par jour en moyenne par borne, ce qui est à priori faible à moyen terme), cela générera un revenu annuel net de l'ordre de CHF 7'500 et un amortissement sur environ 3,3 années.

Le tableau ci-après donne le temps de retour sur investissement (ROI) de l'installation en fonction du taux d'occupation des bornes en charge :

pour une utilisation moyenne de chaque borne de...	5,0%	7,5%	10,0%	20,0%
soit: nombre d'heure en charge par borne et par jour =	1,2	1,8	2,4	4,8
<b>ROI - retour sur investissement [années]</b>	<b>7,8</b>	<b>4,6</b>	<b>3,3</b>	<b>1,5</b>

### Bilan effectif après 2 mois de fonctionnement :

Selon les statistiques d'utilisation extraites du logiciel de gestion des bornes, depuis leur mise en service le 8 décembre 2023 et jusqu'au 30 janvier 2024, les bornes ont été en charge durant un total de 196 heures, ce qui donne une moyenne de 1,2 heures par jour et par borne, soit 5% de la durée d'une journée complète (24 heures).

C'est un excellent début malgré que nous sommes, sur ces 2 premiers mois d'utilisation, à 50% de la rentabilité espérée de ces bornes. Néanmoins elle ne peut qu'augmenter compte tenu :

- de la progressive visibilité publique (internet, application dédiée, bouche à oreille, GPS, etc.) ;
- de l'augmentation progressive et inéluctable du nombre de véhicules électriques ;
- de nouveaux potentiels utilisateurs puisque l'offre de recharge augmente (notamment des résidents voisins qui pourraient s'intéresser à l'électrification de leur mobilité compte tenu de la facilité de recharge) ;
- la prochaine ouverture de la Pinte du Châtelard attirera à la fois de nombreux clients, mais aussi ceux nécessitant une recharge de leur véhicule électrique pendant leur repas (clients de passage, touristes, représentants commerciaux, etc.). En effet la présence de ces bornes sera un argument supplémentaire pour venir manger au Châtelard ou à l'Hôtel-Restaurant de la Place.

**Durabilité - Jardiner en respectant le climat** : les surfaces de jardin offrent un énorme potentiel pour la promotion de la biodiversité et un effet positif sur le climat. Avec le changement climatique,



les îlots de chaleur dans les communes et les villes sont devenus un défi majeur. Les propriétaires de jardins peuvent faire une grande différence dans ce domaine.

L'Office fédéral de l'environnement OFEV met à disposition une série de 16 fiches techniques avec des mesures simples et très efficaces pour transformer les jardins en oasis de fraîcheur et de biodiversité. Le guide est disponible en allemand, en français et en italien au moyen du lien suivant : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/le-jardin-climatique.html>. Vous pouvez également inscrire « le jardin climatique admin.ch » sur Internet pour accéder à la page.

### Voirie, Gestion des déchets, Routes et Chemins – Michel Ceppi

#### Routes et chemins :

- les travaux de réfection des chemins agricoles (AF), au chemin des Espersiers, zone Est, ont repris début mars. Ils seront suivis par la réfection du chemin de Salauroz.
- Suite aux intempéries de fin 2023, un complément de projet a été demandé pour la réfection du chemin du Burgoz jusqu'au carrefour avec le chemin de la Chaudettaz. En effet, il est important de traiter les problèmes de ruissellement sur ce tronçon.
- Un ancrage du mur de soutènement existant, vers l'arrêt de bus des Omballes, a cédé la dernière semaine de décembre. Des travaux de sécurisation d'urgence ont été exécutés juste avant les vacances de fin d'année. Une étude pour la réfection de cet ouvrage est en cours et des analyses laboratoire sont effectuées pour contrôler l'état du béton existant.

#### Problèmes suite aux intempéries de fin d'année 2023 :

- Un projet de nouvelle canalisation d'eau claire est en cours d'étude pour diminuer le risque d'inondations dans la zone des Toulayes. Ce projet est en cours de validation par les services cantonaux (principalement la DGAV).
- Suite aux inondations du bâtiment situé au chemin de la Rosalette 7, les propriétaires privés ont mandaté un bureau spécialisé pour les dangers naturels, avec le soutien de l'ECA. La commune contactera ce bureau pour voir les possibilités de synergies entre le projet privé de sécurisation du bâtiment et l'amélioration générale de la gestion des eaux dans ce secteur.
- Les très grosses quantités d'eaux de ruissellement arrivant en amont la déchèterie de Praz-Libon ont généré un glissement de terrain dans la Veveyse. Une étude sera réalisée, en collaboration avec le service des forêts, pour trouver des solutions durables pour la gestion de l'évacuation de ces eaux.

#### Gestion des déchets :

- **Action Coup de Balai** : comme vous avez pu le voir sur les affiches présentes dans le village et dans le parc Chaplin ou dans le dernier Corséran, une action « Coup de Balai » aura lieu le samedi 23 mars prochain dès 09h00. Vous pouvez encore vous inscrire auprès de la coordinatrice ([trait-union@corsier-sur-vevey.ch](mailto:trait-union@corsier-sur-vevey.ch)) pour participer à cette action ;
- **Récolte de textiles** : 21'300 kg de textiles ont été récoltés dans la commune en 2023, selon les chiffres remis par l'entreprise VALTEX et a permis à l'entreprise d'établir 41 contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée pour des personnes durablement exclues du marché du travail. L'entreprise a également organisé plus de 230 stages de formation professionnelle dans les métiers de la logistique, de l'entretien des textiles et de la vente ;



- **Recyclage de bouteilles en PET :**

- 9'603 kg de bouteilles à boissons en PET ont été récoltés en 2023 à la déchèterie de la Planie et dans les différents écopoints. 348'589 bouteilles ont été recyclées puis transformées en PET recyclé de qualité. Cela a permis l'économie d'environ 28'809 kg de gaz à effet de serre et environ 9'123 litres de pétrole ;
- 2'432 kg de bouteilles à boissons en PET ont été récoltés en 2023 à la déchèterie de Praz-Libon. 88'282 bouteilles ont été recyclées puis transformées en PET recyclé de qualité. Cela a permis l'économie d'environ 7'296 kg de gaz à effet de serre et environ 2'310 litres de pétrole ;
- **GastroVert** : les stations GastroVert ont été mises en place à la fin du mois de novembre 2023. Il y a eu deux demi-journées de présentation à la population les 2 et 9 décembre ainsi qu'une formation du personnel communal. Depuis la distribution des informations par le biais de la nouvelle circulaire « info-déchets », la population a bien joué le jeu pour l'utilisation des stations. La commune doit intervenir parfois concernant le dépôt de sacs non-biodégradables dans les conteneurs.
- **SATOM** : en référence à la convention relative à l'application d'une tarification différenciée pour le traitement des ordures ménagères en lien avec la collecte séparée des biodéchets (déchets verts et alimentaires), SATOM SA a procédé à l'examen des données 2023 de la commune et a remis une note de crédit de CHF 2'243.20, soit une économie de CHF 40.00/tonne). Sensibiliser la population à effectuer le meilleur tri possible des déchets s'avère donc directement et économiquement favorable à la commune.

**Cohésion sociale, Jeunesse et Sports – Cédric Desmet**

**Nonagénaire** : une nonagénaire a été fêtée dernièrement. Il s'agit de Maria Giani, qui a eu 90 ans le 8 mars 2024. Nous lui adressons nos sincères félicitations !

**Journée Suisse Bouge :**

- La commune renouvelle sa participation à la journée Suisse Bouge qui aura lieu durant le mois de mai 2024. Téléchargez sans plus attendre l'application afin de comptabiliser les minutes de mouvement pour Corsier-sur-Vevey et venez nombreux participer aux activités proposées par la commune et qui vous sont offertes, notamment le cours d'urban training tous les mercredis du mois de mai (inscriptions sur [www.urban-training.ch](http://www.urban-training.ch)) et la journée polysportive du samedi 18 mai avec plusieurs cours à choix ;
- L'inauguration officielle du **Parcours Santé** du village aura lieu le samedi 18 mai 2024 à 11h00 devant la Maison de commune (Pavillon Chaplin en cas de pluie), dans le cadre de la journée « Suisse Bouge ». Des détails en lien avec cette manifestation ont été publiés dans le Corsiéran no 143 du mois de mars.

**Passeport-vacances** : le Passeport aura lieu durant les vacances d'été du 1er au 12 juillet et du 5 au 16 août. Les inscriptions seront ouvertes dès le 1<sup>er</sup> avril durant 4 semaines. Une édition automnale sera également mise sur pied du 14 au 18 octobre. Pour assurer l'encadrement des participants durant les activités, le Comité est à la recherche de bénévoles. En cas d'intérêt, vous pouvez contacter le secrétariat du Passeport Vacances par téléphone au 079 692 83 16 ou par mail : [info@passeportvacances.ch](mailto:info@passeportvacances.ch).



**Aide sociale communale :** l'ARAS et la Caisse cantonale vaudoise de Compensation AVS ne pouvant communiquer les listings confidentiels des bénéficiaires de prestations PC (AVS et AI) de la commune, en vue de la distribution de bons d'achat en fin d'année 2024, la Municipalité a décidé d'orienter son action vers les bénéficiaires du Revenu d'insertion RI.

**Pro Senectute Vaud « Actions communautaires » :** nous vous rappelons la possibilité offerte aux habitantes et habitants de 55 ans et plus de participer aux « cafés du lundi » qui se déroulent dans la salle du Foyer paroissial de 14h00 à 16h00.

**Association des parents d'élèves APE :** l'APE du Cercle a fait peau neuve : nouveau Comité, nouveau programme et nouveau site Internet. Vous trouverez plus d'informations sur [www.ape-ccci.ch](http://www.ape-ccci.ch).

### Eaux, Travaux et Sécurité – Christian Kaelin

**Collecteurs :** le programme annuel de contrôle des canalisations sera lancé en coordination avec les 4 communes du Cercle. Les travaux de curage seront ensuite réalisés en fonction de l'état des canalisations.

**Eclairage public :** les travaux d'assainissement des points d'éclairage public obsolètes ont été commandés à la Romande Energie. Les travaux sont planifiés jusqu'à cet été.

Les possibilités de modernisation de l'éclairage public de la commune sont en cours d'analyse, un projet pour les 3 tronçons principaux sera proposé à la Municipalité au cours du printemps.

**Association Sécurité Riviera :** les deux thèmes en cours de négociation sont la répartition par commune des charges de l'ASR et le projet de construction de la maison de la Sécurité à Chailly-sur-Montreux. La fusion de communes sur la Riviera provoquent de nouvelles situations qui doivent être analysées et débattues afin de trouver un consensus régional. Les autres informations usuelles sont à disposition sur le site internet de l'association : [www.securite-riviera.ch](http://www.securite-riviera.ch).

### 8.2) Autres communications de la Municipalité :

#### Mme Arianne Rouge, Syndique

La Municipalité a la très grande tristesse de vous faire part du décès subit de Monsieur Loïc Brancourt employé communal au sein des voiries de Corseaux et Corsier.

Je demande à l'assemblé de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence à sa mémoire.

*Minute de silence.*

#### Eboulement

Prochainement aura lieu un tir de mine très spécifique, destiné à reprofiler la falaise en surplomb et à fragmenter les blocs présents dans la niche d'arrachement,

Ce genre de tir, en milieu libre, provoque peu de vibrations en comparaison d'un tir de mine en souterrain ou dans un milieu confiné tels que les tirs réalisés pour des galeries.

Afin de calculer les vibrations auxquelles les différents bâtiments pourraient être soumis, un sismographe sera placé dans les 5 bâtiments alentours.

Concernant les risques de projections d'éclats rocheux lors du minage, la situation a été étudiée avec soin par l'entreprise en charge des travaux et des protections spécifiques seront installées. Les habitants des maisons les plus proches, 1er cercle de sécurité, seront évacués et accueillis au village pendant quelques heures. Dans un deuxième cercle de sécurité les habitants seront confinés chez eux pendant 2-3 heures



Suite à ce minage les matériaux pourront être évacués et nous espérons pouvoir ouvrir la route de Fenil et le chemin Champ de Ban, pour plagier M Berset « aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire » afin de garantir la sécurité sur ces axes.

Une phase de sécurisation du banc rocheux devra être étudiée et mise en œuvre à la suite des travaux de déblaiement.

#### **PACOM**

Entre l'envoi des communications municipales et aujourd'hui nous avons reçu le retour de l'examen préalable. Les remarques des différents services de l'Etat seront étudiées puis une rencontre sera agendée avec lesdits services.

### **9. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité**

M. le Président ouvre la discussion.

#### **M. Ezekiel Bürki (VG)**

J'ai une interrogation sur le point des bornes de recharge électrique, pourquoi y'a-t-il 3 bornes et seulement deux places de parc. Quel était l'intérêt d'en mettre une troisième ?

#### **M. Pierre-André Debétaz, Municipal**

Il y a 3 bornes et 3 places de parcs, deux se situent vers l'abri du bus et une derrière le mur. La décision a été prise de mettre 3 bornes de recharge car les subventions étaient plus intéressantes. Des calculs sont faits et nous pourrons vous donner plus de détails par rapport à l'utilisation de ces bornes, car elles commencent à bien fonctionner.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **10. Préavis n° 01/2024 : Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'une structure communale dans l'immeuble de la rue du Château 3 bis**

La parole est donnée à M. Olivier Schorer rapporteur de la Commission des finances qui donne lecture des conclusions du rapport.

M. le Président ouvre la discussion.

#### **M. François Morier-Genoud (VG)**

Je vous remercie pour le travail effectué, nous voyons qu'une étude a été faite pour un audit et pour avoir l'avis de la population. L'idée a été développée et nous en sommes quasiment au stade du projet.

J'ai une question par rapport à tout cela, je viens d'apprendre que M. Dellasperger s'est beaucoup impliqué dans ce projet, et je souhaite savoir quelle est la procédure. Y'a-t-il un bureau d'architecte qui a déjà été mandaté ? Des démarches ont-elles été faites avec le bureau d'architecte et est-ce que cela passera par ce bureau pour le faire ?

*M. Debétaz confirme.*

Je reviens sur la problématique qui m'interpelle, je suis étonné que cela n'ait pas été mis sous la forme d'un concours. Un concours est intéressant pour donner des idées, lancer des projets, rechercher des solutions. Avoir différents projets et pouvoir choisir par comparaison anonyme. C'est une manière de faire intéressante.

J'ai regardé dans les normes SIA combien cela coûte de faire un concours pour un projet de ce montant. C'est variable, il y a une grille d'évaluation en fonction du type de bâtiment qui doit être construit, de l'existant, etc. mais nous pouvons dire que le montant standard est d'environ CHF 70'000.-.



Nous parlons évidemment de l'argent des contribuables, mais je me dis que c'est intéressant d'avoir différents projets, d'offrir la possibilité à d'autres architectes de faire des propositions et de nous les présenter pour pouvoir avoir le choix. Ici nous sommes dans la démarche où il y a un architecte qui va présenter plusieurs projets et nous serons face à une proposition pour laquelle nous devrons dire si oui ou non, nous continuons sur l'étape suivante.

Je trouve que cela ne donne pas beaucoup de flexibilité et je me demande pourquoi, si l'idée est de faire de cette manière, nous n'engageons pas directement un montant de CHF 2 millions pour ce projet.

Pour moi, la manière dont vous le faites n'est cohérente que s'il y a un concours et qu'après il existe la possibilité de choisir la proposition qui nous convient.

Le montant concerné est une estimation, il pourrait être plus important, mais au terme du projet, nous aurions le choix.

Par rapport aux panneaux solaires, je m'étonne qu'il faille investir CHF 26'000.- pour une étude, alors que la procédure standard, dans ce genre d'exercice, est un simple appel d'offre qui devrait être fait en définissant les contraintes. Je ne vois pas la nécessité de faire une étude de projet. Cela fait deux raisons pour moi de refuser ce préavis.

Je serai très content que cela se fasse sous la forme d'un appel d'offre pour que les architectes intéressés à présenter un projet en aient la possibilité. Ma recommandation est de refuser ce préavis.

#### **M. Pierre-André Debétaz, Municipal**

Il est vrai qu'il y a eu une démarche participative concernant ce bâtiment, car il n'est plus utilisé depuis un certain nombre d'années. Il est important de remettre à disposition un bâtiment au milieu du village pour les associations, les sociétés locales, les jeunes, les écoles, etc. Nous avons regardé les points importants qui ressortaient et nous avons mandaté un architecte de la région qui a des prix corrects.

Nous sommes encore sur des marchés publics en préavis comparatif, c'est comme pour une entreprise, nous pouvons choisir jusqu'à CHF 150'000.- hors taxes, un architecte ou une entreprise.

Nous avons déjà regardé pour trouver un architecte pour le Châtelard, un autre pour Centrale 3 et pour le Château 3 bis, nous avons choisi un architecte local. C'est ce qui nous est demandé à chaque fois, de travailler avec des entreprises et des architectes locaux.

Concernant le concours, une mise au concours est un long travail et cela coûte de l'argent.

Par exemple pour le nouveau collège un mandat d'étude parallèle a été effectué pour une raison de surface et nous allons mettre en concurrence, pour choisir le meilleur mandat d'étude parallèle.

Par contre, pour ce projet la Municipalité a décidé de donner ce mandat à un architecte qui a déjà travaillé sur ce genre de projet.

Concernant les panneaux photovoltaïques et la charpente il faut faire une étude pour avoir un projet intéressant, il y en a sur le collège, 300m<sup>2</sup> sur les pavillons provisoires. Pour ce projet l'étude il n'est pas possible de faire n'importe quoi, il faut effectuer une recherche plus architecturale, ce qui explique ce montant d'architecte et d'ingénieur spécialisé pour avoir une étude poussée.

En même temps ces panneaux permettraient une autoconsommation pour le bâtiment et il serait aussi possible d'alimenter d'autres bâtiments, comme la maison de commune.

#### **M. Artur Decurtins (A)**

Dans la partie financement, il y a deux points qui concernent les ingénieurs et je me demande dans quelle mesure il n'y a pas un doublon entre l'ingénieur civil et l'ingénieur spécialiste. Merci de vos éclaircissements à ce sujet.

#### **M. Pierre-André Debétaz, Municipal**

Nous avons :

- l'architecte.
- l'ingénieur civil pour la statique du bâtiment.
- l'ingénieur chauffage – ventilation – sanitaire.



- l'expert en sécurité, car il y a l'obligation, lors d'une mise à l'enquête, d'avoir un rapport de sécurité sur le bâtiment (compartimentage, détection, voie de fuite, etc.).
- l'expert en amiante, même s'il n'y a pas d'amiante dans le bâtiment, il est obligatoire d'avoir un rapport pour pouvoir effectuer une mise à l'enquête.
- le physicien du bâtiment, qui s'occupe de l'isolation des bâtiments, car il y a un questionnaire qui demande ce qui sera utilisé comme isolation pour la toiture, la façade, les coefficients de fenêtres et d'autres éléments. Ce questionnaire doit être rempli pour l'enquête publique.
- le géomètre qui prend des mesures.
- Il y a aussi des frais secondaires, par exemple, pour faire des sondages afin de connaître la composition des murs, etc.

#### **M. François Morier-Genoud (VG)**

J'apprécie tout ce que M. Debétaz a dit, mais par rapport à la réalité, nous avons un préavis qui revient à CHF 200'000.- et au bout du préavis, il n'y aura qu'un seul projet pour lequel nous aurons le choix de dire oui ou non et si nous disons non, nous aurons perdu ces CHF 200'000.-.

Je propose de faire un concours, pas un Ned, car c'est une opération beaucoup plus complexe et chère qu'un concours.

Pour moi il est plus intéressant d'avoir différentes propositions de projets, afin d'étudier toutes les possibilités dont M. Debétaz a parlé.

Concernant le projet solaire, il est évident que le bâtiment lui-même aura une structure solaire sur son toit, ne serait-il pas mieux de le faire en même temps que le bâtiment ? Je ne comprends pas pourquoi c'est séparé, car il faudra toutes sortes de système pour récolter l'énergie et la redistribuer. Les bâtiments sont proches, il serait cohérent de l'inclure dans le projet pour que l'étude soit également faite pour les panneaux solaires.

Pour moi il est indispensable de passer par un concours, je vous ai donné une esquisse des montants qu'il faut investir. M. Debétaz a indiqué que cela coutait très cher, mais le montant est autour de CHF 70'000.- d'après les normes SIA qui peuvent être consultées.

Je souhaite que la Municipalité fasse cette démarche du concours, l'architecte choisi et d'autres pourront concourir, c'est une démarche intéressante pour les nouveaux bureaux d'architectes, cela offre la possibilité de présenter des projets, de montrer leurs idées innovantes et des points qui sont intéressants pour tout le monde.

J'invite la Municipalité à faire la démarche pour mettre en place un concours.

#### **M. Cédric Desmet, Municipal**

Pour répondre à M. Morier-Genoud, je rappelle que pour un concours, cela demande un budget et que le montant de CHF 70'000.- est la récompense pour les concurrents. Le présent préavis couvre toute la pré-étude et l'étude, cela inclut la mise à l'enquête et la partie soumission, dans un concours toutes ces étapes ne sont pas comprises et ce montant de CHF 200'000 devrait être ajouté.

Avec un concours, n'oubliez pas que le choix des projets se fait de manière confidentielle et que le jury décide du premier prix qui devra être réalisé. Le Conseil n'aura aucune possibilité de choisir le résultat et d'influencer le choix final. Un concours est complètement confidentiel, il n'est pas possible de divulguer les résultats du candidat final et le projet ayant obtenu le premier prix devra être réalisé. Il sera possible d'effectuer de minimes adaptations, mais il faut réaliser le projet choisi. Il faudra encore payer pour la partie de la mise à l'enquête et pour les soumissions.

Les seuils pour les concours en Suisse sont de CHF 8,7 millions, le projet est estimé à environ CHF 2 millions, en prenant en compte qu'un crédit d'étude couvre 10% du montant, nous sommes très loin des seuils pour mettre en place un concours.

#### **M. François Morier-Genoud (VG)**

Nous parlons de seuil, mais il s'agit d'une question de cohérence, si vous voulez partir sur un projet pour lequel nous n'avons pas de choix, il n'y a pas besoin de faire une étude préalable.

Si nous faisons un concours il est vrai qu'il faudra donner un 1er prix, mais il n'est pas obligatoire de choisir le projet gagnant, le tout peut être refusé intégralement, c'est là que vous aurez le choix par rapport à ce projet.



Tandis qu'avec ce qui nous est présenté dans ce préavis nous n'avons pas le choix. Il s'agit d'un mandat sur lequel nous nous engageons sans retour sur le projet final à CHF 2 millions.

**M. Hervé Liniger, Municipal**

Je trouve dommage d'ouvrir le débat sous cette forme, car pour une fois la Municipalité a fait le travail en amont avec une démarche participative.

Nous avons attendu d'avoir reçu tous les retours et les besoins, puis nous avons analysé ces réponses et vous les trouverez sous le point 3 « affectation future du bâtiment ».

Pour nous, cela ne fait pas sens de mettre en place un concours alors que nous savons ce dont nous avons besoin.

A partir de ce moment-là, nous attendons de l'architecte qu'il nous présente un projet en fonction du bâtiment qui est limité dans son volume et périmètre existant, car il se trouve en zone ISOS. Avec tout cela nous devons arriver avec les soumissions rentrées, ce qui veut dire que cette fois vous n'aurez pas le choix après, car celui-ci était possible avant.

**Mme Amandine Ferré (VG)**

Comment avez-vous fait pour choisir les professionnels qui travailleront sur ce projet ?

**M. Pierre-André Debétaz, Municipal**

Comme je l'ai dit précédemment, nous avons choisi un architecte pour le Châtelard, un pour la rue Centrale et nous nous sommes concertés avec la Municipalité pour choisir un architecte local afin de s'occuper de ce projet. Comme l'a dit M. Liniger, nous avons effectué une démarche participative qui nous a permis de donner des éléments au bureau d'architecte. Nous voulions une personne qui ait une sensibilité architecturale pour ce bâtiment placé au centre du village, ce qui est important.

**M. Patrick Groux (C)**

Je trouve que toute l'idée pour le bâtiment est ok.

Je ne prends pas la parole en tant que membre de la COFIN, mais en tant que conseiller, je suis interpellé qu'il faille un montant de CHF 26'000.- *pour l'étude de la pose de panneaux photovoltaïques*.

J'ai posé il y a 15 ans en arrière 30m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur mon toit pour un montant de CHF 50'000.-.

*Avec ce montant de CHF 26'000, c'est le prix de l'installation que nous pouvons poser.* Il faut décider si nous choisissons de l'*« intégré »* ou du *« superposé »*, pour moi cela ne demande pas un architecte ou un ingénieur, nous avons un chef de service qui est capable de faire cela, ces CHF 26'000 m'interpellent, car le voltaïque c'est simple. Le pan du toit ne peut pas être changé, cela doit être posé *« intégré »* ou *« superposé »*.

Il faut demander une offre de service à plusieurs entreprises de photovoltaïque qui donnent un prix et il n'y a pas besoin d'étude.

Ces frais d'architectes ou d'ingénieurs m'interpellent de plus en plus, car ils doivent être offerts par la boîte qui doit effectuer les travaux. Je ne souhaite pas vous dire de voter contre ce préavis, mais même si je sais que ce montant de CHF 26'000 c'est minime dans le budget, il me semble que nous payons *parfois excessivement* pour pas grand-chose.

**M. Christian Kaelin, Municipal**

Ce n'est pas aussi simple que cela pour ce projet. Il y a une étude à faire pour la partie statique, car nous voulons couvrir le parking avec des panneaux photovoltaïques et la structure actuelle en bois doit être contrôlée, voire remplacée.

Comme l'a expliqué M. Debétaz, nous souhaitons pouvoir alimenter le bâtiment communal avec cette structure. Nous ne sommes pas dans une situation où nous posons simplement des panneaux photovoltaïques sur un toit et c'est terminé.

C'est pour cette raison qu'il y a un montant pour un ingénieur et un architecte pour ces travaux.



**M. François Morier-Genoud (VG)**

J'ai dit au début de mon discours que le préavis était bien préparé, que des idées ont pu surgir, qu'un projet est en route. Je remercie la Municipalité, car c'est important, mais j'insiste sur le point que ce qui est demandé c'est une étude, une réalisation, cela fait partie du concours et nous pouvons arriver avec différentes idées. Par exemple si le bâtiment à la base a une structure en bois, il n'est pas possible de changer ce point ou les volumes, car cela doit rester dans un cadre, mais il est possible de faire un bâtiment en bois.

Il s'agit du rôle des bureaux d'architectes de venir avec des idées de ce genre et c'est dans ce sens-là que je propose le concours. Car chaque bureau apportera une idée et il faudra faire un choix par rapport à cela.

Il est clair que la démarche qui nous est proposée, c'est pour finaliser et c'est pour cela que le montant est aussi élevé.

Cela coûtera peut-être un peu plus cher car il y aura 3 bureaux au lieu d'un seul, mais il y aura des idées en plus, avec des projets qui pourraient être intéressants pour un village comme Corsier.

Je vous invite à refuser ce préavis pour mettre en place un concours, nous avons tout à y gagner.

**M. Hervé Liniger, Municipal**

Je souhaite juste préciser que le bâtiment ne pourra pas être fait n'importe comment, étant donné que si nous touchons à son squelette, il faudra se mettre aux normes en vigueur actuellement, ce qui veut dire se retirer de la position actuelle pour laisser les 6 mètres aux limites de propriété. Nous n'avons pas le choix, le bâtiment sera sans doute vidé de sa substance intérieure, mais les murs périphériques eux vont rester.

**M. Julien Goy (C)**

Je me demande, comme ces derniers temps les îlots de chaleur sont un sujet récurrent, si l'entier du parking est recouvert avec des panneaux solaires, est-ce que nous avons la garantie que l'air va continuer à circuler et qu'il n'y aura pas d'îlot de chaleur ?

**M. Hervé Liniger, Municipal**

Dans les panneaux solaires comme dans d'autres domaines il y a beaucoup d'études qui ont été faites avec des développements où les effets de chaleur sont calculés également sous panneaux. Il est clair que l'étude de CHF 26'000 qui fait débat ce soir doit aussi répondre à ces questions. Si nous créons quelque chose d'efficace d'un côté, mais qu'il y a des points négatifs de l'autre, nous n'aurons pas gagné. Nous souhaitons pouvoir vous proposer la meilleure solution et la plus efficace en termes de durabilité.

J'espère que cela suffira à vous convaincre d'accepter ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**VOTE des conclusions :**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

-Vu le préavis municipal no 01/2024

-Oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE**

- a) d'autoriser la Municipalité à attribuer les mandats d'architecte et autres mandataires pour un montant total de CHF 230'000, TVA incluse, dans le cadre du projet de rénovation de l'immeuble de la rue du Château 3 bis (CHF 204'000.00) ainsi que de conception d'une toiture solaire photovoltaïque du parking attenant (CHF 26'000.00) ;



- b) de laisser la Municipalité poursuivre les tractations visant à présenter les projets finaux par préavis municipal à votre Conseil ;
- c) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 230'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives.

*Le préavis municipal no 01/2024 est accepté par 30 OUI, 6 NON, 7 abstentions.*

#### **11. Préavis n° 02/2024 : Demande de crédit pour l'aménagement d'arrêts de bus PMR compatibles au centre du village (Place du Temple)**

La parole est donnée à M. Olivier Schorer qui donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

La parole est donnée à Mme Marouska Soltermann qui donne lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. le Président ouvre la discussion.

#### **M. Fabrice Coppex (C)**

Je me permets de revenir sur un point récurrent concernant l'aspect sécuritaire, on ne peut que se féliciter que des arrêts de bus soient retirés de la place du Temple, ce qui va certainement diminuer le chaos qui y règne aux heures de pointes.

Cependant l'un des principaux problèmes soulevés jusqu'alors était l'absence de zone sécurisée pour pouvoir traverser, notamment lorsque les bus sont à l'arrêt et que les voitures les dépassent. Étant donné qu'avec les nouveaux arrêts le trafic n'est plus bloqué avec les bus arrêtés, comme nous pouvons le voir dans d'autres endroits de la commune, ce problème-là persiste.

Je souhaite rappeler au Conseil quelles ont été les démarches jusqu'alors, je crois qu'il y a eu plusieurs tentatives de discussion avec le canton pour éventuellement mettre des passages piétons et nous savons que c'est compliqué quand il s'agit d'une zone 30.

Ma question à la Municipalité est, est-ce qu'il y a eu de nouvelles demandes de votre part, si oui quels ont été les arguments du Canton pour ne pas nous laisser la possibilité de mettre des passages piétons ?

Est-ce que la Municipalité a pensé à d'autres mesures pour pouvoir garantir la sécurité des usagers et éviter que les voitures ne dépassent les bus.

#### **M. Pierre-André Debétaz, Municipal**

Il y a eu beaucoup de discussions concernant les passages pour piétons sur la place du Temple, plusieurs rencontres ont eu lieu avec la DGMR. Ils sont venus faire des constats sur place deux fois et finalement le Canton n'a pas permis de marquer ces passages pour piétons, car ils trouvaient la zone calme malgré le nombre de bus. Il est clair qu'en déplaçant les arrêts de bus, la place du Temple redeviendra plus calme et agréable.

L'endroit où il est prévu de déplacer les arrêts sera plus adapté et sécuritaire, le Canton n'a pas autorisé les passages pour piétons sur la place du Temple.

#### **M. Fabrice Coppex (C)**

J'ai probablement mal exprimé ma question, elle ne concerne pas les passages pour piétons de la place du Temple, mais les passages piétons qui se trouveront au niveau des nouveaux arrêts de bus (devant ou derrière le bus).

Mes deux questions sont :

- Est-ce qu'une nouvelle demande a été faite auprès du Canton pour des passages piétons sur ces nouveaux endroits ?
- Est-il possible, à défaut de mettre un passage piéton, de pouvoir mettre une ligne blanche qui ne permet pas de dépasser les bus à l'arrêt ?



### **M. Michel Ceppi, Municipal**

Le Canton nous a indiqué qu'il n'était pas possible de tracer de lignes blanches sur la route dans une zone 30.

Pour les passages piétons, ce n'est que devant les écoles que nous pouvons les faire, pour les nouveaux arrêts de bus nous ne sommes pas entrés en matière car nous savions qu'ils nous diraient non.

Si vous prenez le projet devant la maison de commune, le bus sera sur la route et comme il s'agit d'un véhicule impressionnant, cela stoppera un peu la circulation, idem pour l'autre côté où la route sera rétrécie et cela incitera à faire attention.

Le projet en contrebas de l'Esplanade avec des évitements, aura toujours des entraves pour les voitures, afin d'éviter qu'elles n'aillent pas trop vite.

### **M. François Morier-Genoud (VG)**

J'ai une question car les arrêts de bus seront l'un en face de l'autre, s'il y a la place pour deux bus, il y aura la place pour que des voitures passent.

### **M. Benjamin Bigler (VG)**

J'ai participé à la commission sur les arrêts de bus il y a quelques semaines, nous avons pu discuter avec la Municipalité de tout cela, et à posteriori, après une longue réflexion suite à la séance de commission, je ne suis plus forcément d'accord avec les conclusions.

Je trouve dommage de dépenser de l'argent pour avoir, au final, des arrêts de bus moins qualitatifs que les actuels, juste pour rehausser le trottoir, alors qu'il n'y a pas d'abris bus, ni de banc pour s'asseoir (notamment pour les bus qui descendent sur Vevey) et qu'ils ne seront pas plus sécuritaire étant donné que les voitures peuvent passer à côté.

La solution, avec le bus qui s'arrête et qui bloque le trafic, comme pour l'arrêt qui se trouve devant l'école, serait plus pertinente et envisageable au moins sur un des deux arrêts.

### **M. Cédric Desmet, Municipal**

Je souhaite rappeler le cœur du débat, nous parlons de la loi LHand votée il y a 20 ans, qui est une obligation légale et qui doit être en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Je rappelle aussi que ces arrêts de bus surélevés ne seront pas utiles uniquement aux personnes à mobilité réduite avec une chaise roulante, mais aussi pour les personnes âgées, pour les mères de famille avec des poussettes ou des personnes avec des bâquilles. Il ne faut pas rester restrictif sur les PMR, car cela servira à beaucoup plus de personnes.

En effet, nous ne pouvons pas mettre d'abris de bus car le centre du village est étroit et un abri demande une largeur pour respecter les 2 mètres de trottoirs, peu importe le lieu dans le village, nous n'avons pas la place de le faire. Il s'agit de quelques contraintes, mais nous nous devons de faire le maximum. Au niveau des bancs, le seul endroit qui a été identifié et où la Municipalité s'engage à mettre un banc, c'est l'arrêt qui se trouve à la montée de l'Esplanade du côté du parc Chaplin, car il sera possible de mettre le banc dans le parc juste devant l'arrêt, mais il ne sera pas possible de le mettre à l'arrêt car les problèmes de largeur de trottoir seront les mêmes.

### **M. Hervé Liniger, Municipal**

Je voudrais parler d'un point formel qui me dérange. C'est la deuxième fois que cela arrive depuis le début de la législature qu'une commission rend un rapport signé à l'unanimité et qu'un de ses membres se rétracte après coup. Je n'aime pas du tout cette façon de faire, le message n'est pas clair et pas cohérent. S'il y a un désaccord avec la commission, il doit se faire conformément au règlement du conseil au travers d'un rapport de minorité ou mandater une autre personne pour prendre la parole, mais en aucun cas en votre nom.

**M. le Président** indique que M. Bigler a indiqué qu'après réflexion qu'il avait changé d'avis et qu'il a le droit de le dire.



### **M. Olivier Schorer (VG)**

Je souhaite développer mes arguments par rapport à la COFIN, nous parlons d'arrêts minimalistes et M. Bigler a dit que ces arrêts seraient aménagés, sauf un qui sera sans abri bus. Je tiens à relever la largeur des trottoirs qui est très faible, nous aurions deux arrêts sur des trottoirs de 1,5 mètre et deux arrêts sur des trottoirs de 2 mètres. Les recommandations suisses en vigueur disent qu'il faut que le trottoir ait 2 mètres minimum pour pouvoir mettre des arrêts de bus.

Si des gens attendent le bus sur un trottoir d'1,5 mètre, il ne reste plus beaucoup de place pour passer à côté.

Nous allons voter pour créer 4 arrêts de bus, alors que s'ils étaient conservés sur la place du Temple, nous pourrions avoir deux arrêts de bus qui seraient mieux situés pour la desserte de la partie ouest du village vers la route de Châtel Saint-Denis, le chemin de Meruz et la route de Carlo Hemmerling.

### **M. Michel Ceppi, Municipal**

Nous avons regardé avec le Canton, quand il y a eu le projet de refaire la place du Temple, pour faire des arrêts de bus devant le bistro et dans la rue un petit peu en dessous, mais ces emplacements avaient été refusés.

Nous sommes ennuyés avec cela et nous n'allons pas essayer de remettre cette décision en question. Les arrêts de bus seront déplacés à 90 mètres des arrêts actuels, la distance ne sera pas énorme pour se déplacer.

### **M. Benjamin Bigler (VG)**

Par rapport aux arrêts de bus de la route de l'Esplanade, en bas de la route de l'Esplanade il y a une chicane au début de la zone 30, si cette chicane était faite pour les nouveaux arrêts, nous pourrions intégrer un abri de bus pour les usagers étant donné que la route se rétrécit et cela réduirait le trafic en sécurisant les arrêts. C'est exactement ce qui se passe avec la chicane qui se trouve un peu plus loin.

### **M. Cédric Desmet, Municipal**

Je précise que la LHand ne permet pas de mettre une chicane. Nous avons l'obligation de mettre l'arrêt dans une ligne la plus droite possible car les angles sont très précis et une chicane ne permettrait pas au bus d'être dans le bon axe pour arriver sur l'arrêt. Son utilité ne serait plus là, car la distance entre l'arrêt et le bus serait trop élevé et dangereuse pour que les personnes puissent descendre ou monter. Il est obligatoire d'être dans une ligne droite ou avec un angle léger pour que le bus puisse longer l'arrêt surélevé.

### **Mme Arianne Rouge, Syndique**

Il est indéniable que la relocalisation des arrêts de bus vers la rue du Château et l'Esplanade, bien que semblant moins centrale que l'arrêt actuel sur la place du Temple, assure toujours une accessibilité adéquate. De plus, ce déplacement élimine les risques associés à la cohabitation périlleuse entre les camions de livraison, les bus VMCV et les élèves et citoyens qui attendent devant le café de la Place.

Il est à noter que l'espace réservé à cette attente n'est souvent pas respecté, exacerbant ainsi les risques.

Afin de faciliter cette transition vers les nouveaux arrêts, il est prévu de mettre en place des signalisations claires pour les passagers. Cette mesure vise à accompagner les usagers dans ce changement et à garantir cette transition.

Le déplacement des arrêts de bus en dehors de la place du Temple évite toute intervention qui pourrait compromettre la valeur patrimoniale du site. Bien que les décisions des monuments historiques puissent parfois sembler énigmatiques, il est important de noter que les bâtiments tels que le Temple, le café, la maison au n°8 relèvent de la compétence cantonale (en note 1 et 2).

En revanche, les négociations, sur les bâtiments relevant de la compétence communale, ont été possible, démontrant ainsi la nécessité d'une évaluation minutieuse des intérêts en jeu et d'une collaboration avec les autorités cantonales.



Bien entendu, le déplacement des arrêts engendre des coûts initiaux pour aménager quatre nouveaux arrêts, ceux-ci respectent les normes et s'adapteront aux contraintes d'espace. Malgré l'impossibilité d'installer des abris, comme cela est le cas actuellement sur la place du Temple, les coûts restent modestes.

La distance évoquée entre les arrêts de bus Châtelard et rue du Château (un peu plus de 200m) correspond à d'autres distances en milieu densément bâti, exemple chemin Vert (av de Corsier et les Marronniers moins de 180m), ou av Reller Gutenberg - Nord 110 m. Sous Nant 223m alors que le milieu bâti est peu dense. La nouvelle distance reste raisonnable.

En conclusion, le message politique de la Municipalité, et j'espère celui du Conseil, envers les personnes à mobilité réduite est clair : nous sommes déterminés à garantir leur pleine participation à la vie publique en assurant un accès facile et sécurisé aux transports en commun.

#### **Mme Leila Khouri Dagher (C)**

Sur des trottoirs aussi étroits, je me pose la question concernant la sécurité des enfants qui attendent en jouant. Est-ce que ce ne serait pas au Canton d'imposer un endroit vu que nous avons des difficultés à le faire ? Il ne sera pas possible de passer avec une poussette et si les enfants se bousculent ils seront sur la rue et ce sera dangereux. Puisque nous sommes dans une situation exceptionnelle, car nous ne pouvons pas élargir la route, ne serait-il pas possible d'imaginer une dérogation pour que les bus puissent faire descendre un élément latéral, afin que les poussettes ou les personnes à mobilité réduite puissent monter ou descendre ?

#### **Mme Arianne Rouge, Syndique**

La grande majorité des enfants qui vont à l'école se trouvent à l'arrêt de bus du Châtelard. Les enfants qui prennent le bus 211 seront à l'arrêt de l'Esplanade dans le parc où il y a un espace conséquent, derrière l'arrêt de bus pour se rendre à Corseaux.

Les endroits où il y aura le plus d'enfants, seront l'arrêt du Châtelard et l'arrêt de l'Esplanade côté parc. Quand ils reviendront, ils sortiront du côté de l'église, ce ne sont pas eux qui prendront le bus devant la Maison de commune. Selon la loi, les distances minimums du trottoir sont respectées.

Malgré l'abaissement du bus, nous n'arrivons pas à respecter la loi LHand la marche reste trop haute.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **VOTE des conclusions :**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal no 02/2024
- Oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées d'étudier cet objet

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE**

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le déplacement des arrêts VMCV pour un montant total de CHF 66'000.00, TVA incluse ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 66'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

***Le préavis municipal no 02/2024 est accepté par 25 OUI, 10 NON, 8 abstentions.***



**12. Préavis no 03/2024 : Achat de l'immeuble no ECA 605 sis à la rue du Collège 5, parcelle no 282, à Corsier-sur-Vevey.**

La parole est donnée à M. Olivier Schorer qui donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

La parole est donnée à Mme Manuela Marquis qui donne lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE des conclusions :**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

-Vu le préavis municipal no 03/2024

-Oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées d'étudier cet objet

**LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE**

- 1) d'autoriser la Municipalité à acheter l'immeuble no ECA 605 sis à la rue du Collège 5, parcelle no 282 à Corsier-sur-Vevey et de signer tout acte et document y relatifs ;
- 2) de lui octroyer à cet effet un montant de CHF 2'215'000.00 ;
- 3) de financer cette dépense par recours à un emprunt de CHF 2'215'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- 4) de couvrir les charges courantes liées à la propriété de cet immeuble et d'en encaisser les revenus locatifs.

*Le préavis municipal no 03/2024 est accepté à la majorité (1 abstention).*

**13. Motions, postulats et projets rédigés**

Le bureau n'a reçu aucun dépôt.

**14. Interpellations**

Le bureau n'a reçu aucune interpellation.

**15. Vœux, questions, divers et propositions individuelles**

M. le Président ouvre la discussion.

**Mme Carvi Stucki (C)**

Je fais partie de la commission CIEHL avec M. Bürki et à la dernière séance, M. Bürki était excusé, j'étais malade et le suppléant ne peut jamais nous remplacer. Il faudrait que quelqu'un d'autre soit nommé à la suppléance, car je ne serai pas disponible pour la prochaine séance.

**M. Damien Chenevard (A)**

J'ai une question pour la Municipalité, j'ai récemment eu un contact avec M. Maxime Roth, le garde forestier qui a été approché par la ville de Vevey, elle projette de déposer un permis de construire sur le site des Collonges aux Monts de Corsier. Avez-vous été informé de quelque chose et pouvez-vous nous en dire plus ?



**Mme Arianne Rouge, Syndique**

Nous avons rencontré le service de la durabilité et le service enfance et jeunesse avec les municipaux en charge de ces services, les chefs de services et les chefs de projets pour discuter de ce nouveau projet, car ce n'était pas le premier.

Une présentation a été faite avec des images de synthèse, les buts et l'appel à projet qu'ils souhaitaient faire auprès de la population.

Malheureusement il manquait le service de l'urbanisme et il y avait quelques petits soucis, ils sont allés rencontrer le bureau technique pour pouvoir régler les problématiques d'urbanisme au niveau des règles de construction

Ils devront corriger leur projet et reviendront vers nous, par la suite il y aura un appel à projet, une mise à l'enquête, puis une procédure standard.

**M. Patrick Groux (C)**

Suite à ma motion, que vous avez acceptée et le refus de la réponse municipale, je vous informe que je dois rencontrer la Municipalité prochainement. Je vous tiendrai au courant si j'arrive avec un projet tout fait ou si un consensus sera trouvé.

**M. Olivier Schorer (VG)**

En 2023 dans le budget il y avait une somme de CHF 30'000 pour planter des arbres qui n'a pas été utilisée, est-ce qu'en 2024 il y a toujours CHF 30'000 pour cela, cette somme sera-t-elle utilisée, avez-vous déjà des projets ?

**M. le Président** précise que lors de la séance de décembre, il avait été indiqué que les CHF 30'000 de 2023 s'additionnent au montant de CHF 30'000 de 2024, ce qui donne un montant total de CHF 60'000.-

**M. Michel Ceppi, Municipal**

Il y a déjà trois projets de plantations en cours sur la commune, une réunion avec la commission aura lieu ce soir. Une discussion sur la suite et des explications seront données à la commission. Les plantations seront faites, sauf s'il y a des intempéries ou des accidents. La commune manque de bras ces jours, car il y a eu quelques accidents et comme vous l'avez entendu il y a également eu un décès.

**M. Bernard Schär, Municipal**

Sur le plan financier il y a CHF 30'000.- qui sont prévu dans le budget de cette année, les CHF 30'000.- qui n'ont pas été dépensés en 2023 ont été déposé sur un compte affecté à ce projet de plantation.

**M. Benjamin Bigler (VG)**

J'ai une question pour la Municipalité qui concerne la vieille route et la route de Moille-Saulaz, il s'agit de la route qui relie Fenil à la route cantonale et les Monts de Corsier à Longpraz, quel est le projet de la Municipalité pour cette route ?

La route est élargie de plus d'1 mètre, sur certains tronçons, empiétant sur les champs en bordure, le gravier mis sur les côtés est régulièrement évacué lors de gros orages.

Il y a une différence de 10 centimètres entre la route et le gravier et l'eau ruisselle et coule sur la route.

La route est limitée à 15 tonnes dans un sens et à 10 tonnes dans l'autre, ce qui n'est pas cohérent. Elle est en théorie interdite aux remorques et il manque une plaque complémentaire qui indiquerait les exceptions, par exemple pour les riverains ou les services agricoles.

Que fait le camion poubelle qui fait plus de 10 tonnes sur cette route étant donné qu'il n'y a aucun molock sur la vieille route ou la route de Moille-Saulaz ?

Je souhaiterai une réponse écrite de la part de la Municipalité lors du prochain Conseil.



**M. Olivier Schorer (VG)**

J'ai une question pour la Municipalité, il y a un peu plus d'un mois le canton de Vaud a sorti un document qui s'appelle « vision 2050 stratégie ferroviaire pour le canton de Vaud » et nous lisons qu'il y a le projet de réouvrir une voie ferrée entre Vevey et Châtel Saint-Denis.

Etant donné la situation de la commune, il y a de fortes chances qu'elle soit touchée par ce projet. Avez-vous des informations à ce sujet ?

**Mme Arianne Rouge, Syndique**

Il y a quelques années en arrière un étudiant avait créé un projet pour réhabiliter le train qui passe par Saint-Légier, via le pont de Fenil et Châtel Saint-Denis. Il ne pourrait plus passer sur le pont de Fenil car ce dernier n'est plus adapté aux convois ferroviaires actuels.

Il y a également des complications sur la commune de Saint-Légier, car des villas ont été construites et il faut trouver un autre chemin. Il y avait eu des discussions, mais ce projet était plutôt utopique.

Par la suite plus rien ne s'est passé. Concernant le projet de l'Agglo, la Municipalité a envisagé une voie verte sur cette ancienne voie de chemin de fer qui relie Châtel Saint-Denis à Moille Saulaz et Fenil, elle risque d'être mise en place avant le PA5 de l'Agglo. Concernant les CFF, nous n'avons pas été approchés pour ce projet. Je ne sais pas par où ils souhaitent passer, par un tunnel ou ailleurs, mais cela sera très conséquent.

**Mme Véronique Deparis (C)**

Je souhaite émettre un vœu, à ma connaissance au niveau du point de collecte de l'Hautigny il n'y a pas de GastroVert pour la récolte des déchets alimentaires, est-ce que ce serait possible d'en mettre un ?

Il s'agirait d'une économie pour la commune et cela diminuerait les déchets incinérables, serait-ce envisageable de mettre un GastroVert à tous les points de collecte de déchets ?

**M. Michel Ceppi, Municipal**

GastroVert a été installé aux endroits spécifiques où il n'est pas possible de faire du compost. La question s'est posée aux Monts de Corsier si c'était utile de mettre cela à l'Hautigny, car une bonne partie des gens ont des composts et nous nous sommes dit qu'il n'y aurait pas d'utilisation. À La Dautière nous en avons mis un car ils n'avaient pas la possibilité de faire du compost, car il s'agit d'une règle dans le groupement et nous en avons mis un.

Nous pouvons voir l'utilisation du GastroVert qui est proche de l'Hautigny et avec l'application, nous pouvons voir d'où viennent les gens qui mettent leur compost dans le container. Avec ces statistiques nous pourrons voir s'il y a beaucoup de gens de l'Hautigny qui l'utilisent et nous en mettrons un si nécessaire.

Pour l'instant il n'y a pas vraiment beaucoup de gens qui viennent sur ce site, c'est comme pour le village, nous avons vu que cela se passe bien et si nous constatons qu'il y a beaucoup de gens des hauts qui les utilisent, nous pourrons déplacer ou ajouter des GastroVert.

Une étude est en cours car nous voudrions en mettre encore deux ou trois, mais nous devons situer les endroits spécifiques pour qu'ils soient utilisés.

Pour l'Hautigny il faudrait faire une étude pour savoir combien de personnes font du compost chez eux.

**Mme Véronique Deparis (C)**

Merci pour votre réponse, il s'agit d'une demande qui revient régulièrement de la part de personnes du voisinage, car les gens ne déplacent pas leurs déchets alimentaires jusqu'au village et actuellement cela finit généralement dans la poubelle incinérable.

**Mme Leila Khouri Dagher (C)**

Je souhaite indiquer que quand nous arrivons en bas de la route de l'Esplanade et que nous tournons à droite vers le chemin Vert, l'emplacement du GastroVert gêne la visibilité, nous avons du mal à voir les voitures.



J'ai également une question car il y a eu une mise à l'enquête qui s'est terminée à propos d'une antenne G5 ici à Chantemerle, qui se trouve à gauche sur la route de Châtel St-Denis. Je n'ai pas fait opposition mais d'autres l'ont fait. Les communes renvoient au Canton et le Canton répond avec des arguments concernant la nocivité, mais nous ne parlons pas de nocivité, mais d'esthétique. Nous avons un coin de vigne et il existe déjà sur une maisonnette une structure blanche qui n'est pas belle.

Pourquoi enlaidir quelque chose qui se trouve à côté du Lavaux de l'Unesco, ce que nous avons refusé dans le village, nous pouvons également le refuser là-bas.

Je m'adresse à la Municipalité car les citoyens ne pourront rien faire.

**Mme Arianne Rouge, Syndique**

Il s'agit d'une petite capite de vigne dans laquelle se trouve déjà une antenne. Au niveau de la police des constructions cela ne changera rien. La Municipalité ne peut pas s'opposer à cette adaptation, car il n'y aura pas de construction. Nous ne verrons pas la différence entre maintenant et après au niveau physique, constructible.

Comme vous l'avez dit et comme je l'ai déjà expliqué devant cette assemblée, nous ne pouvons pas nous opposer aux ondes non ionisantes, ce n'est pas de notre compétence.

Nous ne pouvons, nous opposer qu'au niveau de la police des constructions et dans cette capite il n'y aura pas de construction supplémentaire.

**Mme Leila Khouri Dagher (C)**

Il y a comme un très grand bâton blanc qui est bien visible, qui est une construction à la droite de la capite, est-ce qu'il y a eu une demande d'autorisation pour poser cet élément ? Nous n'avons jamais vu de mise à l'enquête pour que cet élément soit posé. Est-ce que ce n'est pas illégal ?

**Mme Arianne Rouge, Syndique**

Oui il y a une partie qui se trouve à l'extérieur, je ne peux pas vous donner une date exacte, mais cette construction existe depuis plusieurs années. J'imagine bien qu'à un moment donné il y a eu une mise à l'enquête publique et qu'à ce moment-là il n'y a peut-être pas eu d'opposition. Concernant cette capite il n'y aura pas de changement au niveau de la police des constructions.

**Mme Martine Meier (C)**

Le 25 septembre 2023 je vous demandais de nous faire une présentation sur le plan climat, au mois de décembre Mme Novy a eu l'amabilité de nous donner des informations, nous indiquant qu'il y avait eu, grâce à M. Dellasperger, de grandes avancées. Trois mois plus tard où en sommes-nous du plan climat ?

**M. Hervé Liniger, Municipal**

Concernant le plan climat, nous avons trois bureaux qui ont été retenus. Nous en avons reçu un à ce jour, nous devons encore rencontrer les deux autres.

Avec ces trois bureaux nous espérons obtenir une offre intéressante et trouver un mandataire qui puisse satisfaire nos attentes.

Le but est de pouvoir mandater un bureau, de lancer ce mandat de PECC le plus rapidement possible, avec un objectif avoué de l'obtenir idéalement pour la fin de l'année 2024.

Mais, je ne suis pas seul, il s'agit d'un travail d'équipe et nous verrons ce qu'il est possible d'obtenir de la part des mandataires.

Heureusement, nous ne partons pas de zéro puisqu'il y a toute une partie d'étude qui a déjà été réalisée il y a deux ans, et celle-ci nous a été remise au début de l'année 2023.

Le mandataire pourra ainsi s'appuyer sur une identification très détaillée de nos vœux et besoins dans le cadre de la durabilité et tous les domaines qui sont liés à la durabilité. Il y aura encore plusieurs volets à travailler dont la détermination des fiches qui seront choisies comme prioritaires. Nous avons pu en parler avec la commission Agenda 21 et nous allons enfin pouvoir passer à la réalisation du document tant attendu. Je vous rassure, à côté de cela, nous pourrons poursuivre nos actions, dans les différentes activités en lien avec ce sujet.



La commission a reçu une check liste sous la forme d'un tableau Excel et les activités sur les lesquelles nous travaillons, avec pour mission d'étudier lesdites actions puis en revenant vers nous avec des idées et des projets. Les actions ont été numéroté, mais il reste toujours possible d'y rajouter un 11bis ou un 14 bis qui pourraient ainsi permettre de renforcer et compléter les mesures en place.

Je vous rappelle que le PECC à proprement parler ne prendra pas en compte tout ce qui a déjà été fait, jusqu'au jour de sa publication. Toutes les actions qui ont et seront réalisées d'ici là, vous seront communiquées au fur et à mesure de leurs avancées et seront vraisemblablement listé dans un document en annexe au PECC.

Dans le tableau qui a été remis à la Commission Agenda 21, la partie toute à droite du tableau indique le pourcentage de réalisation des actions allant de 25, 50, 75 à 100%, ainsi le suivi des actions en est facilité. Le futur plan climat partira quant à lui d'une date donnée et contiendra un certain nombre de fiches d'actions dont certaines seront considérées comme prioritaires et à réaliser dans les trois ans qui suivent.

#### **M. Vincent Volet (C)**

Je suis monté aux Monts-de-Corsier ce week-end et j'ai vu à la Chaux que le terrain pour les cultures bio avait une drôle d'allure. Je voulais savoir s'il avait été mis à disposition des agriculteurs, s'il avait été loué et si quelque chose allait se faire avant qu'il soit envahi par la mauvaise herbe et inexploitable ?

#### **M. Hervé Liniger, Municipal**

Concernant le terrain de la Chaux, il y a un petit aveu d'échec momentané, mais je ne vais pas lâcher ce projet si facilement. Pour l'instant nous sommes dans une impasse, j'ai demandé à M. Yves Hochuli « l'un des 4 agriculteurs actifs aux Mont-de-Corsier » de voir avec ses collègues concernés par ce terrain, dans quelle mesure il serait possible de l'utiliser pour une culture simple, cultivée en bio.

Il y a environ 16'000m<sup>2</sup>, dont 3'000 dans le talus et 13'000 en bas de la parcelle.

Le terrain qui est en train de se remplir de cailloux. Cela devient problématique pour travailler avec des herses ou d'autres appareils. Il faudra que nous trouvions un moyen de retirer les pierres qui se trouvent à la surface de ce terrain. Nous avons également la forêt qui avance très vite, cette dernière a avancé sur le terrain de 3 à 5 mètres, il s'agit de petites tiges pour le moment, mais si nous ne faisons rien il y aura un début de forêt dans pas longtemps.

J'ai également demandé aux agriculteurs dans quelle mesure il était possible de nous aider sur ce point. Nous devrons nous réunir afin de déterminer le coût de ces prestations, sachant que pour le moment il n'y a personne pour s'en occuper.

Vous avez peut-être entendu parler d'un projet de la ville de Vevey sur le terrain des Colonies, ils ont un projet de mini ferme, mais cette parcelle est trop petite et cela risque de poser pas mal de problèmes aussi à nos collègues Municipaux de Vevey.

A ce stade des choses, je me demande s'il pourrait y avoir une synergie entre nos deux projets et peut-être y trouver la clé du problème, mais c'est trop tôt pour le dire. Je vais tenter de tout faire pour planter autre chose que des cailloux sur cette parcelle de la Chaux. Affaire à suivre !

#### **Mme Leila Khouri Dagher (C)**

Je souhaite demander aux conseillers s'ils ont également reçu, comme tous les citoyens, une grosse enveloppe avec tout ce qui concerne les déchets et si cela leur semble pratique ?

Je voulais demander à la Municipalité combien cela a coûté ?

Je trouve cela complexe, il y a beaucoup de feuilles, de documents à lire et je vous propose de faire des documents plus pratique et utilisable à l'avenir.

#### **M. Michel Ceppi, Municipal**

Ce document a été créé avec les 4 communes, car il y a un gros souci de compréhension dans la région, pour savoir comment éliminer ses déchets.

Chacun fait comme il le souhaite et la commune de Corsier essaie d'être dans les règles et la loi qui a été votée.



J'ai essayé de trouver une solution avec les autres Municipaux des communes voisines pour avoir une communication identique. Avec ce carton fixe nous avons une communication qui est commune aux 4 communes et les feuillets qui se trouvent dans l'enveloppe, sont ceux que nous recevions chaque année, ils seront modifiés et mis à jour au niveau des horaires ou d'autres points.

Pour les autres documents, il s'agit d'informations utiles concernant les déchets, cela peut paraître un peu compliqué, mais vous avez la totalité de tout ce qui sera récolté, comment cela doit se faire, via une communication globale.

Quand vous irez à la déchetterie, des panneaux devront être refaits et vous pourrez reconnaître facilement les endroits où il faut éliminer les déchets.

La volonté était d'unifier le système.

**M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôture la séance à 22 h 05, il remercie chacun pour son travail et rappelle que la prochaine séance du Conseil sera le 10 juin 2024, à 20 h 00 à la Grande Salle.

Il souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée et invite celles et ceux qui le souhaitent à rester après la séance pour échanger autour d'un verre.

Au nom du Conseil communal

Le Président

François Rittmeyer

La secrétaire

Céline Morier



**Document de suivi, au 23 avril 2024, du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey**

Le 23.04.24, F. Rittmeyer